



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance

# Taux de cotisation

## CCN des Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager (Brochure 3076 - IDCC 1686)

Personnel non cadre et cadre

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La part de la cotisation salarié ne peut excéder 50 % du montant total de la cotisation.

### 1/ Votre régime pour le personnel non cadre

Structure de l'offre	Taux de cotisation
Régime conventionnel	1,24 % TA + 1,24 % TB

### 2/ Votre régime pour le personnel cadre

Structure de l'offre	Taux de cotisation
Régime conventionnel	3,09 % TA + 1,24 % TB
Régime conventionnel amélioré	3,09 % TA + 1,61 % TB

### 3/ Ventilation du taux de cotisation du régime de prévoyance conventionnelle

Dans le cadre de sa quote-part, le salarié finance exclusivement la garantie Incapacité de travail.

Garanties	Globale TA TB	Répartition	
		Salarié TA TB	Employeur TA TB
Décès	0,212 % TA TB	0 %	0,212 %
Rente de conjoint OCIRP	0,10 % TA TB	0 %	0,10 %
Incapacité de travail	0,415 % TA TB	0,415 %	0 %
Invalidité	0,513 % TA TB	0,205 %	0,308 %
<b>Total</b>	<b>1,24 % TA TB</b>	<b>0,620 %</b>	<b>0,620 %</b>

TA : partie de salaire brut dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.